



Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 22 a) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La mondialisation et l'interdépendance pourraient à la fois ouvrir des perspectives et poser des difficultés dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La répartition plus équitable des bénéfices de la mondialisation et le renforcement de la stabilité et de la résilience demeurent un objectif essentiel.

Établi en application de la résolution 68/219, le présent rapport contient une analyse des tendances et des défis de la mondialisation apparus récemment et de leurs incidences sur l'élaboration des politiques. Plusieurs grands problèmes mondiaux et transfrontières – tels que les inégalités à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre, la crise financière et économique, la crise énergétique et la crise alimentaire, et les changements climatiques – dont les effets pourraient se faire sentir sur l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 y sont également examinés.

Il est proposé d'accroître encore le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans l'intégration, la coordination et la cohérence des politiques, en vue d'appuyer et de renforcer les activités menées pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conclusion, des recommandations sont avancées sur les moyens de faire face à la mondialisation et l'interdépendance et de régler les problèmes qu'elles posent dans le contexte actuel.



I. Introduction

1. L'un des grands défis à relever dans l'exécution du Programme intégré et universel de développement durable à l'horizon 2030 est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force d'impulsion du développement durable pour tous les peuples du monde, qu'ils appartiennent aux générations présentes ou aux générations futures. Gérer la mondialisation pour promouvoir un développement durable bénéficiant à tous dans chaque pays et d'un pays à l'autre est une priorité essentielle de la communauté internationale – et de toutes ses composantes – aux fins de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Depuis l'adoption de la Déclaration du millénaire en 2000 et la formulation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'apparition de nouveaux défis mondiaux a accru la demande de réponses collectives aux crises internationales dans les domaines économique, social et environnemental. Grâce à l'adoption en septembre 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ONU va progresser encore dans l'action qu'elle mène depuis toujours en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir un développement durable pour tous. Dans le contexte d'une économie mondialisée, qui repose sur l'intensification des échanges, sur l'application de technologies de pointe et sur l'innovation, la communauté internationale doit pouvoir mettre fin aux fléaux séculaires de l'extrême pauvreté et de la faim et faire cesser la destruction de l'environnement.

3. Le développement a grandement progressé grâce à la mondialisation et à l'interdépendance. La croissance économique liée à la mondialisation a permis à des centaines de millions de personnes de sortir de l'extrême pauvreté et aux pays en développement de produire une plus grande part du produit intérieur brut mondial. Les réseaux internationaux de recherche scientifique et technologique ont contribué à un avenir plus vigoureux et plus viable dans des secteurs tels que la médecine et l'énergie renouvelable. L'interconnexion de la planète rendue possible par les technologies numériques et les plateformes des médias sociaux a favorisé l'innovation, la diffusion de l'information et la solidarité mondiale.

4. Cependant, bon nombre des préoccupations suscitées par les effets néfastes de la mondialisation n'ont fait que croître. Les mouvements de biens, de services de capitaux et de main-d'œuvre à travers les frontières ont coïncidé avec la montée des inégalités à l'intérieur des États et entre ces derniers, ainsi qu'avec les chocs extérieurs résultant des crises financière et bancaire, de l'instabilité des cours des produits de base et des taux de change et des retombées de mauvais choix politiques. Sept personnes sur 10 vivent dans des pays où l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé depuis 30 ans¹. Après la crise économique et financière mondiale de 2008, le chômage a atteint des niveaux record, en particulier parmi les jeunes. L'utilisation non viable des ressources naturelles non renouvelables contribue au changement climatique mondial et à la dégradation de l'environnement, la période 2000-2010 enregistrant le plus haut niveau d'émission de gaz à effet de serre de toute l'histoire.

5. La communauté internationale a réagi en prenant en considération les préoccupations concernant ces tendances et d'autres encore dans le Programme de

¹ Oxfam, *Even It Up; Time to End Extreme Inequality* [Oxford, Royaume-Uni, Oxfam GB, 2014 (en anglais seulement)].

développement durable à l'horizon 2030 et en appelant à redynamiser le partenariat mondial pour le développement. Cette ambition commune est en soi un important succès. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A.CONF.227/6*) contient des politiques et mesures concrètes à mettre en œuvre pour appuyer l'exécution du Programme pour 2030. La communauté internationale fera la preuve de son adhésion au Programme pour 2030 en appliquant intégralement le Programme d'action d'Addis-Abeba.

6. Pour que le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 soit mis en œuvre de façon intégrée et coordonnée, les institutions devront faciliter et supporter son exécution alors que la situation évolue rapidement. Le multilatéralisme, dans le cadre de l'ONU en particulier, devra être renforcé pour assurer la cohérence mondiale des politiques en faveur de développement durable.

II. Problèmes systémiques découlant de l'évolution récente de la mondialisation et de l'interdépendance

7. Le Programme d'action d'Addis-Abeba recense les problèmes systémiques constants et nouveaux rencontrés en ce qui concerne chaque volet du développement durable en vue de déterminer l'action collective à mener par les États et les autres partenaires du développement.

A. Volet économique

Croissance et stabilité économique

8. La mondialisation et l'interdépendance économique accrue ont accompagné et facilité une croissance économique rapide dans de nombreux pays et régions, et contribué ce faisant à arracher des millions de personnes à l'extrême pauvreté et à atteindre la cible concernant la réduction de la pauvreté dans le monde qui a été fixée dans l'objectif 1 des objectifs du Millénaire pour le développement. Malgré les progrès enregistrés, la pauvreté demeure soit une réalité soit une très forte probabilité pour une grande partie des travailleurs des pays en développement. Qui plus est, la croissance a été recherchée aux dépens de l'environnement. Vu l'importance d'une croissance équilibrée pour pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, aucun effort ne devra être épargné pour harmoniser l'action des pouvoirs publics et soutenir les réformes structurelles, selon que de besoin, en vue de stimuler l'investissement, l'emploi et la croissance économique, conformément aux objectifs plus larges du développement durable.

9. L'évolution des taux de croissance a continué de diverger dans les différentes régions en développement au cours des dernières années, sous l'effet de toute une série de facteurs mondiaux, régionaux et nationaux, y compris les déséquilibres macroéconomiques, les problèmes politiques et les conflits armés. Même si la croissance est relativement forte dans certaines régions, la large récession que connaissent les pays émergents pourrait peser lourdement sur les résultats économiques du monde entier. Une coordination des politiques et une coopération plus poussées seront nécessaires au niveau international pour pouvoir sans contrainte stimuler et soutenir la croissance – que ce soit en mobilisant

l'investissement dans les infrastructures, en traitant dans la transparence les questions fiscales internationales, en réglant les déséquilibres mondiaux ou en atténuant autant que possible les effets des conflits.

10. La crise économique et financière mondiale de 2008/09 a mis en évidence les importantes carences des dispositifs de contrôle et de régulation du système économique et financier mondial. Elle a démontré comment les politiques et l'action de certains acteurs pouvaient avoir des répercussions fortuites. Le système économique et financier mondial reste sensible aux divers effets de la crise. Au bout de sept ans, l'économie de nombreux pays, en particulier ceux en développement, ne s'est pas complètement relevée et la situation demeure grandement instable, en ce qui concerne en particulier les courants de capitaux internationaux et les marchés financiers.

11. La stabilité macroéconomique et financière est une condition absolument nécessaire pour assurer un développement soutenu et bénéfique pour tous. Alors que l'interdépendance économique s'accroît, les variations conjoncturelles ou bouleversements importants de l'activité économique et la volatilité des marchés financiers peuvent entraver ou annuler les progrès du développement. La coordination internationale des politiques macroéconomiques et financières peut concourir à asseoir une plus grande transparence et à protéger et promouvoir la stabilité et la capacité de résistance du système économique et financier mondial. La stabilité macroéconomique est un exemple de bien collectif mondial qu'aucun pays ne peut garantir seul; c'est pourquoi la coordination des politiques à tous les niveaux est indispensable pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Échanges internationaux

12. Soutenus par les politiques et l'infrastructure d'appui voulues, le commerce international peut être un puissant instrument de promotion d'un développement durable bénéficiant à tous. Toutefois, les récents résultats en demi-teinte de l'économie mondiale se sont accompagnés d'une croissance timide du commerce mondial. Les échanges se sont développés à peu près au même rythme que la production mondiale, alors qu'avant la crise ils augmentaient deux fois plus vite. Le commerce international devra de nouveau se développer pour stimuler la croissance mondiale.

13. La nature des échanges mondiaux a changé, de plus en plus de produits étant désormais « fabriqués dans le monde »². Les entreprises étendent leurs opérations, depuis la conception jusqu'à la fabrication, l'assemblage et la commercialisation, partout dans le monde dans le cadre d'une production et d'une chaîne de valeur ajoutée mondialisées. Cette pratique renforce les liens et l'interdépendance à travers les frontières mais peut également créer un déséquilibre ou une distorsion lorsque la valeur commerciale d'un produit est intégralement attribuée au pays dans lequel le produit final pénètre le marché. Une des principales difficultés à venir sera de

² L'initiative « Fabriqué dans le monde » a été lancée par l'OMC pour encourager l'échange de projets, de données d'expériences et de méthodes pratiques concernant la mesure et l'analyse des échanges sur la base de la valeur ajoutée.

trouver des solutions novatrices pour adapter les systèmes de comptabilité nationale afin que cette réalité éclaire la concertation mondiale sur les politiques³.

14. Les pays ont dans une large mesure résisté à la prise de mesures protectionnistes pour répondre à la crise économique de 2008/09, mais l'ensemble des dispositions restreignant les échanges augmente. En révoquant les mesures protectionnistes, en renforçant l'accès au marché, en s'abstenant de prendre des mesures qui faussent la concurrence, en s'efforçant de s'entendre sur les modifications à apporter aux règles du commerce international et en ajustant les politiques de redistribution, les gouvernements peuvent relancer le commerce et saisir les possibilités que celui-ci offre à tous, en particulier à ceux qui n'ont pas encore pleinement bénéficié de la mondialisation.

15. Alors que l'économie mondiale est généralement maussade, ce sont les marchés régionaux qui sont désormais au cœur des efforts déployés pour relancer la croissance. Le commerce intrarégional ne représente toutefois que 14 % du volume total des échanges effectués par les pays d'Afrique et 22 % de celui des échanges effectués par les pays d'Amérique latine, tandis que le commerce intrarégional en Asie de l'est compte pour plus de la moitié du volume total. L'expansion du commerce régional devrait favoriser une croissance soutenue et un développement durable, en particulier pour les pays les moins avancés. Les accords commerciaux régionaux peuvent stimuler la chaîne de valeur ajoutée dont beaucoup de pays ont besoin pour transformer leur économie, créer des emplois décents pour tous et faciliter la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il existe dans bon nombre de pays en développement un énorme potentiel d'accroissement du commerce régional, qui apportera dans son sillage des investissements directs étrangers et des compétences cruciales.

Flux de capitaux privés et financement durable

16. Ces dernières décennies, la finance s'est mondialisée plus vite que le commerce. Les pays en développement et, plus particulièrement, les marchés émergents, se sont davantage intégrés dans le système financier mondial. Les flux nets de capitaux privés vers ces pays sont passés de 188 milliards de dollars en 2003 à 420 milliards de dollars en 2013 et leurs sources se sont diversifiées, les flux Sud-Sud s'étant notamment accrus (A/69/358, par. 17). Si les flux de capitaux privés contribuent largement à financer les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser leurs objectifs de développement, les afflux de capitaux à court terme peuvent néanmoins plonger l'économie réelle dans la crise et l'instabilité.

17. Ces 10 dernières années, parmi les différents types de capitaux privés qui ont afflué vers les pays en développement, ce sont les investissements directs étrangers qui ont le plus augmenté en chiffres nets, leur montant étant passé de 197 milliards de dollars en 2003 à 778 milliards en 2013 (A/69/358, par. 18). Les investissements extérieurs réalisés par les pays en développement ont aussi augmenté rapidement,

³ Organisation mondiale du commerce (2013), *Global Value Chains in a Changing World* (en anglais seulement).

atteignant 454 milliards de dollars en 2013, dont 200 milliards investis par les pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud)⁴.

18. Bien que les flux de capitaux transfrontières aient repris depuis la crise économique mondiale de 2008/09 et que les pays en développement soient devenus des sources et des destinations importantes de flux de capitaux privés, les flux se sont montrés très volatiles ces dernières années, les politiques monétaires et les cycles économiques des pays développés continuant d'avoir une forte influence sur les tendances globales⁵.

19. En particulier, les flux bancaires et les flux d'investissements de portefeuille internationaux ont été très instables, ce qui a nui au financement à long terme du développement durable dans les pays en développement, notamment pour ce qui est des projets d'infrastructure et des mesures en faveur d'une économie verte.

20. Si la présence accrue d'investisseurs étrangers sur les marchés financiers nationaux peut être bénéfique, elle risque néanmoins d'accroître le risque d'instabilité et de contagion, comme le montrent les tendances à l'expansion et au repli des flux d'investissements de portefeuille.

21. Les politiques financières et monétaires des pays développés ayant des répercussions diverses partout dans le monde, il est nécessaire de mieux les coordonner, notamment celles qui portent sur les mouvements de capitaux aux niveaux international et régional et, globalement, de mieux gérer les liquidités mondiales. Une conjoncture nationale solide reposant sur les fondements politiques, juridiques, règlementaires et institutionnels voulus peut en outre stimuler l'investissement et réduire les risques qui y sont associés, tels que la corruption ou le manque de possibilités d'investissement concurrentielles.

Dette souveraine et restructuration de la dette

22. Il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba que l'emprunt est un outil important pour ce qui est de financer les investissements indispensables à la concrétisation du développement durable, notamment des objectifs de développement durable, et que les emprunts souverains permettent aux finances publiques de jouer un rôle anticyclique. L'instabilité des marchés financiers mondiaux peut rendre les emprunts souverains risqués et la soutenabilité de la dette difficile à gérer. Bien que l'adoption du Consensus de Monterrey par les participants à la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 ait rendu de nombreux pays moins vulnérables au surendettement, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont néanmoins estimé que 18 pays à faible revenu étaient surendettés ou exposés à un risque élevé de surendettement⁶.

23. Les récentes crises de la dette souveraine, notamment celles qui ont touché la zone euro et nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement, ont mis en lumière les répercussions que ces crises pouvaient avoir sur la stabilité économique et financière régionale et mondiale.

⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *World Investment report*, 2014.

⁵ CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement*, 2012.

⁶ Voir www.imf.org/external/Pubs/ft/dsa/DSAlist.pdf (informations valables au 6 août 2015) (en anglais seulement).

24. Les problèmes entraînés par ces crises ont montré qu'il fallait doter le système économique et financier international d'un mécanisme de restructuration et de règlement de la dette souveraine. Jusqu'à présent, les mesures de restructuration des prêts alloués par les secteurs public et privé aux emprunteurs souverains étaient généralement prises au cas par cas, de manière ponctuelle, ce qui a entraîné des retards dans la restructuration de la dette, ainsi que des injustices et des moins-values pour les débiteurs comme pour les créanciers. Bien souvent, les processus de restructuration et d'allègement de la dette ne donnent pas aux pays débiteurs tous les moyens d'action dont ils ont besoin pour engager les dépenses sociales et économiques nécessaires à une croissance et un développement profitant à tous. Cela crée un cercle vicieux dans lequel la faible croissance entraîne une dépréciation supplémentaire de la dette. Ainsi les accords de restructuration conclus entre créanciers publics et pays en développement dans le cadre du Club de Paris ont-ils été revus à plusieurs reprises.

25. La diversité des créanciers complique le système actuel de restructuration de la dette souveraine. Les créanciers peuvent être des bailleurs de fonds du secteur public ou du secteur privé, tels que des banques multilatérales de développement, des membres du Club de Paris, des banques ou obligataires nationaux ou étrangers, ou encore des acteurs nationaux auprès desquels un gouvernement a contracté des dettes. Les créanciers récalcitrants, comme les « fonds vautours », qui achètent des dettes fortement dépréciées sur les marchés secondaires dans l'intention d'engager une action en justice, compliquent encore la tâche des pays défaillants qui s'efforcent de régler leur dette.

26. L'absence de mécanisme structuré de restructuration de la dette souveraine est une lacune majeure de l'architecture financière internationale. Tout nouveau mécanisme devrait avoir pour objet de permettre une restructuration efficace, équitable et durable qui respecte les droits des créanciers tout en donnant aux débiteurs la marge d'action nécessaire pour relancer la croissance et concrétiser les objectifs de développement.

27. À cet égard, il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba qu'il est possible d'améliorer les dispositifs de coordination entre secteurs public et privé et entre débiteurs et créanciers, de limiter au minimum le risque moral qui existe tant pour les créanciers que pour les débiteurs et de favoriser une répartition équitable du fardeau et une restructuration sans heurts, rapide et efficace qui respecte le principe de la responsabilité partagée.

Technologies de l'information et des communications et cybersécurité

28. Les technologies de l'information et des communications et les technologies numériques ont joué un rôle central dans la mondialisation et leur développement a favorisé la croissance économique et l'intégration dans l'économie mondiale. Dans le même temps, une nouvelle forme de criminalité transnationale, la cybercriminalité, s'est développée grâce à la complexité du cyberspace, dans lequel les réseaux criminels et leurs victimes ne se rencontrent jamais et peuvent se trouver dans des fuseaux horaires totalement différents et où les frontières entre les territoires et entre les domaines publics et privés sont floues. Il est difficile remonter jusqu'aux auteurs car leur identité est dissimulée. La cybercriminalité fait de nombreuses victimes dans le monde entier, en particulier parmi les groupes

vulnérables, et a des répercussions aux niveaux économique, politique et social. C'est donc un fléau qui doit être combattu.

29. La cybercriminalité présente de nouvelles menaces pour la société et les dommages financiers qu'elle cause peuvent être immenses. Selon une étude publiée en 2014, son coût total annuel pourrait atteindre 400 milliards de dollars. Cela montre à quel point il importe de protéger les infrastructures informatiques, qui dans bien des cas ne connaissent pas de frontières⁷.

30. Les pays interrogés dans le cadre d'une étude récente ont estimé que 30 à 70 % des actes de cybercriminalité avaient une dimension transnationale, ce qui indique qu'il faut renforcer la coopération internationale pour mieux lutter contre ce fléau⁸.

B. Dimension sociale

31. La mondialisation et l'interdépendance peuvent avoir des retombées positives aux niveaux individuel et collectif et changer des vies. Toutefois, plus le monde est interdépendant, plus les crises économiques et autres se propagent facilement; l'accès aux services sociaux essentiels s'en trouve compromis. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut remédier à cette vulnérabilité afin que personne ne soit laissé pour compte.

Protection sociale et travail décent

32. La protection sociale, qui joue un rôle stabilisateur en temps de crise économique ou de transition professionnelle, peut contribuer à atténuer les effets négatifs de la mondialisation tout en améliorant la résilience et en favorisant une transition sans heurts vers la reprise. Il est d'autant plus urgent de prendre des mesures fermes à cet égard que le monde d'aujourd'hui est marqué par une crise de l'emploi et que les marchés du travail sont en pleine évolution. Le nombre d'emplois perdus depuis le début de la crise économique et financière de 2008 continue d'augmenter et la situation devrait encore s'aggraver au cours des cinq prochaines années. En 2014, on comptait plus de 201 millions de chômeurs dans le monde, soit 31 millions de plus qu'au début de la crise. Compte tenu du nombre de personnes qui devraient entrer sur le marché du travail ces cinq prochaines années, 280 millions d'emplois supplémentaires devront être créés d'ici à 2019 pour résoudre le problème⁹.

33. Les jeunes, en particulier les femmes, continuent d'être particulièrement touchés par le chômage. Ce sont 74 millions de jeunes qui étaient à la recherche d'un emploi en 2014. Le taux de chômage est environ trois fois plus élevé chez les jeunes que chez les adultes. Partout dans le monde, ce sont les jeunes, ainsi que les personnes âgées et les handicapés, qui sont les plus concernés par le chômage, alors que, paradoxalement, le niveau d'études s'améliore. Cette situation menace la

⁷ Union internationale des télécommunications, *Comprendre la cybercriminalité : Phénomène, difficultés et réponses juridiques*, Genève, 2014.

⁸ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Comprehensive Study on Cybercrime* version provisoire, février 2013.

⁹ Organisation internationale du Travail, *Emplois et questions sociales dans le monde : Des modalités d'emploi en pleine mutation* (2015).

cohésion sociale dans de nombreux pays et le mécontentement qu'elle suscite risque d'avoir des retombées négatives.

34. Dans les pays en développement, les progrès réalisés en ce qui concerne l'emploi vulnérable, qui se caractérise par une rémunération insuffisante, une faible productivité et des conditions de travail difficiles, ont ralenti. Dans ces pays et dans les marchés émergents, le taux d'emploi vulnérable devrait se stabiliser autour de 45 % du nombre total d'emplois, ce qui infirmerait les progrès enregistrés avant la crise. On compte aujourd'hui dans le monde 1,44 milliard de travailleurs occupant un emploi précaire, cette situation touchant trois travailleurs sur quatre en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud.

35. Dans la plupart des pays développés et des pays en développement, les inégalités de revenu se sont creusées et la pauvreté des travailleurs s'est accrue, ce qui a retardé la relance économique et la reprise de l'emploi. Dans certains pays, certains groupes vulnérables, tels que les personnes âgées, ont continué de gagner moins que les autres. Selon l'American Community Survey de 2013, aux États-Unis, la rémunération moyenne des travailleurs handicapés pour l'ensemble la période de douze mois considérée équivalait à 68 % de celle des personnes valides¹⁰.

36. Certaines de ces tendances tiennent au fait que la délocalisation, l'informatisation et la robotisation ont fait baisser la demande d'emplois routiniers exigeant un niveau moyen de qualification, tandis que la demande d'emplois nécessitant de faibles qualifications ou des qualifications élevées a augmenté. En conséquence, un nombre croissant de travailleurs ayant un niveau d'études relativement élevé se voient contraints de se porter candidats à des postes exigeant des qualifications moindres que ceux auxquels ils auraient auparavant pu prétendre. Cette évolution du marché du travail et de la composition des groupes professionnels entraîne des transformations rapides dans le monde de l'emploi et contribue à l'aggravation des inégalités de revenus observées dans la plupart des pays ces 20 dernières années.

37. Les politiques de protection sociale et de sécurité sociale peuvent contribuer à réduire les fluctuations du revenu disponible et renforcer la résilience à leur égard. Elles sont indispensables à la protection des personnes démunies, des pauvres et des plus vulnérables, y compris les travailleurs de l'économie parallèle et leurs familles; en outre, si elles sont bien conçues, elles favorisent le renforcement des capacités et la participation au marché du travail. De surcroît, l'établissement d'un salaire minimum relève le seuil de protection sociale, ce qui peut avoir des effets positifs sur la demande globale.

38. La création d'emplois productifs et décents est indispensable à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Un développement reposant sur des emplois médiocres entraîne des risques sociaux importants et un risque accru d'émigration des jeunes qui ont fait des études. L'élargissement et le renforcement du tissu économique passent donc par la mise en place de mesures et de dispositifs visant le marché du travail, et notamment de programmes et de services relatifs à l'emploi.

¹⁰ United States Census Bureau, *American Community Survey, 2013*.

Migration des travailleurs

39. Les mouvements internationaux de travailleurs sont une importante dimension sociale de la mondialisation, qui, si elle bénéficie à la fois aux pays d'accueil et aux pays d'origine, pose un certain nombre de difficultés. La migration des travailleurs a des répercussions tant sur les migrants que sur les non-migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination. Le nouveau projet de programme de développement des Nations Unies offre un cadre solide pour la protection, la promotion et la réalisation des droits de tous les migrants, y compris les travailleurs.

40. À l'heure actuelle, les mouvements internationaux de travailleurs sont le résultat des tendances démographiques, des transformations économiques, de l'évolution des modes de production à l'échelle mondiale et de la réduction des obstacles traditionnels tels que le coût des voyages, l'absence de transports et le manque d'information et de communication.

41. Au cours des 15 prochaines années, le rapport de dépendance économique des personnes âgées¹¹ devrait augmenter de près de 40 % dans les régions développées. Des mesures doivent donc être prises pour accroître le taux d'activité et évaluer les besoins en main-d'œuvre étrangère pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre sur le marché du travail. Le vieillissement de la population et ses conséquences dans les régions développées constituent une tendance à long terme.

42. L'évolution démographique aura également une influence sur les effectifs de la population active dans les pays en développement. D'après la publication *World Population Prospects, the 2015 Revision*, la population de 15 à 24 ans devrait augmenter de 34 % dans les pays les moins avancés au cours des 15 prochaines années. Si les pays les moins avancés devaient enregistrer un solde migratoire net déficitaire, il est peu probable que l'émigration suffise à réduire sensiblement l'accroissement de la population âgée de 15 à 24 ans dans ces pays¹². Il faut donc s'attendre à ce qu'au cours des 15 années à venir, le nombre de jeunes originaires des pays les moins avancés qui quittent leur pays pour chercher du travail à l'étranger augmente.

43. L'offre et la demande de main-d'œuvre migrante est également influencée par des changements structurels qui font que les compétences des travailleurs ne correspondent plus aux besoins du marché du travail. Malgré des taux de chômage élevés, les pays développés comme les pays en développement font parfois appel à des travailleurs étrangers de divers corps de métiers pour remédier aux graves pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Dans de nombreux pays développés et dans d'autres régions, on prévoit une pénurie de travailleurs qualifiés, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie et de la santé. Les pays à revenu élevé ou intermédiaire font également face à des pénuries effectives ou potentielles de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et de l'hôtellerie.

¹¹ Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus divisé par la population en âge de travailler (15-64 ans), Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2015), *World Population Prospects: The 2015 Revision*.

¹² Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Urbanization Prospects: The 2015 Revision*.

44. Pour que l'offre de main-d'œuvre corresponde mieux à la demande, il serait judicieux de réduire les obstacles à la mobilité, notamment en encourageant les pays à reconnaître les qualifications et les compétences acquises à l'étranger, en offrant une meilleure transférabilité des avantages acquis, en réduisant les frais de recrutement et en élargissant les possibilités de migrer en toute sécurité et de manière ordonnée.

45. Par ailleurs, l'exode des cerveaux de travailleurs qualifiés provenant de pays en développement vers les pays développés reste préoccupant. Ce phénomène est particulièrement notable dans les pays en situation particulière et dans certains pays en développement où l'offre de personnel qualifié dans les secteurs prioritaires est parfois limitée. Toutefois, les travailleurs expatriés sont de plus en plus considérés comme des atouts pour le développement de leur pays d'origine, notamment grâce aux fonds qu'ils envoient. Les pays d'origine peuvent aussi bénéficier des connaissances, des compétences, de l'esprit d'entreprise et des données d'expérience transférés par leurs expatriés.

46. On estime qu'en 2014, les transferts de fonds vers les pays en développement ont représenté au total 436 milliards de dollars, soit plus de trois fois le montant de l'aide publique au développement. Ces fonds complètent les revenus des ménages et servent souvent à couvrir les besoins essentiels, comme l'alimentation, le logement, les vêtements et l'achat de biens durables. Ils servent aussi à couvrir les dépenses de santé et les frais de scolarité, et améliorent ainsi directement le capital humain. Il est possible d'en améliorer l'utilisation productive en veillant à ce que l'essentiel de ces fonds soit acheminé par l'intermédiaire du système bancaire formel et en encourageant les travailleurs expatriés à investir. En outre, il faut réduire le coût élevé des transferts de fonds, qui résulte souvent d'une concurrence insuffisante, d'un manque de transparence et de lacunes dans la réglementation.

Risques sanitaires et pandémies

47. Depuis l'an 2000, la mondialisation a entraîné une augmentation sensible des risques pour la santé publique, propagés notamment par les voyages et les échanges commerciaux internationaux, à un rythme qui dépasse, dans de nombreux pays, celui du développement des capacités des systèmes de santé. La multiplication des voyages par avion et le commerce de biens et de services via de longues chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales peuvent faciliter la transmission et la circulation d'agents pathogènes responsables de maladies infectieuses, dont certains, d'après les estimations, pourraient faire le tour du monde en moins de 36 heures¹³.

48. Ce phénomène a été pris en compte dans le Programme d'action pour le développement durable d'ici à 2030, dans lequel a été inscrite la nécessité de renforcer les moyens dont disposent les pays en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires de caractère national et international. Les personnes, les marchandises, les aliments, les animaux et l'environnement peuvent transmettre ces risques, qui ont de graves conséquences, en particulier pour les pays en développement et les pays en situation particulière,

¹³ O.B. Jonas, « Pandemic risk », note d'information pour le Rapport de 2014 sur le développement dans le monde (2013).

lesquels sont souvent les plus vulnérables face aux pertes en vies humaines et au déclin économique liés aux situations d'urgence sanitaire publique.

49. Dans le même temps, la mondialisation a contribué à l'amélioration des systèmes de santé publique aux niveaux national et international. Les avancées technologiques et scientifiques permettent de mieux comprendre le comportement des maladies infectieuses et la manière dont elles peuvent être dépistées, diagnostiquées et traitées. L'expansion des technologies de l'information et des communications, d'Internet à haut débit et des médias internationaux facilite les échanges d'informations sur les épidémies et permet de diffuser rapidement et facilement des renseignements cruciaux au grand public. La mondialisation favorise également une coopération plus étroite entre les chercheurs et les responsables de la santé publique, et un nombre croissant de réseaux mondiaux et régionaux de scientifiques et de spécialistes collaborent pour renforcer les capacités de la recherche scientifique.

50. Aucun pays ne peut gérer seul les risques sanitaires mondiaux. Si les capacités institutionnelles nationales et régionales ont un rôle important à jouer, les institutions internationales sont les mieux placées pour coordonner un système mondial de suivi des risques et de prévention des pandémies. Investir dans le renforcement des moyens d'intervention permettrait d'améliorer les systèmes nationaux, régionaux et internationaux de prévention des pandémies.

51. L'épidémie d'Ebola qui a frappé la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone en 2013/14 a coûté la vie à plus de 8 000 personnes, sur plus de 21 000 cas signalés, et bien plus encore ont perdu leurs parents, ou d'autres membres de leur famille. Cette épidémie a révélé des failles dans les mécanismes internationaux et régionaux de santé publique, ainsi que l'insuffisance des moyens dont disposent les systèmes nationaux de santé publique pour faire face à de graves crises sanitaires. Elle a mis en évidence la nécessité de mettre en place de solides systèmes de santé publique dans les pays en développement. Elle a également donné jour à une coalition internationale d'une ampleur inédite qui, grâce au renforcement des capacités et aux activités de coopération au service du développement, peut aider les pays touchés à vaincre l'épidémie et à mettre en place de meilleurs systèmes de santé.

52. Pour tirer les enseignements qui s'imposent des mesures prises pour enrayer l'épidémie d'Ebola, le Secrétaire général a constitué le Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires, qui a été prié de faire des recommandations en vue de renforcer les dispositifs de prévention nationaux et internationaux et de mieux gérer d'éventuelles futures crises sanitaires. Le Groupe de haut niveau devrait présenter son rapport en décembre 2015.

C. Aspects environnementaux

Utilisation durable des ressources naturelles et questions transfrontières

53. Les phénomènes liés à la mondialisation, tels que l'évolution des caractéristiques de la croissance démographique, l'urbanisation, les nouveaux modes de vie et l'apparition de nouvelles formes d'activité économique, sont en partie responsables de l'accroissement de la demande de ressources naturelles et de ses répercussions sur l'environnement. Si rien n'est fait pour les contrôler, ces phénomènes exposent non seulement les personnes et les communautés à de

nouveaux risques et dangers environnementaux, mais elles accroissent aussi, de manière générale, la vulnérabilité de la planète et de ses habitants. L'adoption de modes de consommation et de production durables pourrait contribuer à assurer une gestion judicieuse des ressources naturelles, y compris de celles qui sont partagées. Cette idée a été pleinement intégrée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et constitue l'un des objectifs de développement durable.

54. Vu l'interdépendance de l'environnement et de l'économie, les pays qui appliquent des politiques d'exploitation des ressources uniquement tournées vers l'intérêt national peuvent être à l'origine de toute une série d'effets pervers. Les politiques nationales visant à promouvoir la croissance économique et le développement risqueraient d'accroître la pression exercée sur les ressources naturelles, notamment les écosystèmes, les forêts, les océans, les cours d'eau, les stocks de poissons et l'atmosphère. L'exploitation non viable des ressources partagées par certaines parties prenantes pourrait avoir des conséquences néfastes pour d'autres et intensifier la concurrence et les conflits entre eux qui souhaitent avoir accès à des ressources transfrontières peu abondantes. Un exemple classique de ce phénomène est la construction de grands barrages pour retenir l'eau et en contrôler le niveau, mesure qui peut compromettre la sécurité de l'approvisionnement en eau de millions d'utilisateurs en aval ou dans les pays voisins. À l'heure actuelle, 158 des 263 bassins hydrographiques transfrontaliers de la planète ne sont dotés d'aucun dispositif de gestion coopérative¹⁴.

55. La santé des océans et la biodiversité marine sont mises en péril par la pollution provenant de nombreuses sources marines et terrestres. Il est impératif que des mesures soient prises pour réduire sensiblement l'incidence et les effets de cette pollution sur les écosystèmes marins. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement aide les pays qui le demandent à concevoir et mettre en œuvre des plans d'action nationaux ou régionaux pour réduire le volume des débris marins.

56. De plus, la pollution de l'air, causée en grande partie par la combustion de matières fossiles, est responsable de 7 millions de décès prématurés par an, ce qui représente un huitième des décès enregistrés à l'échelon mondial. Si la pollution est si mortelle, c'est parce que les particules, qui ne connaissent pas de frontières, pénètrent dans les poumons et dans le sang et accroissent le risque de maladies respiratoires et cardiovasculaires. On estime que près de 90 % des décès annuels liés à la pollution de l'air sont concentrés dans des pays en développement densément peuplés, et en particulier en Asie et dans le Pacifique¹⁵.

57. Pour assurer l'adoption de modes de consommation et de production durables, les politiques devront tenir compte des questions liées à la répartition des ressources naturelles pour déterminer qui a accès à ces ressources et qui profite de leur exploitation. Les instances les mieux à même de gérer ces politiques sont peut-être les institutions bilatérales, régionales ou mondiales, qui offrent les cadres, les dispositifs et les mesures incitatives voulus pour traiter les questions relatives à l'exploitation des ressources naturelles et à leur raréfaction. En particulier, l'adoption d'une perspective régionale est essentielle pour régler bon nombre de problèmes transfrontaliers courants.

¹⁴ *Rapport mondial 2015 sur la mise en valeur des ressources en eau; L'eau pour un monde durable* (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2015).

¹⁵ I. Parry, *Environmental hazards*, Finances et développement (Fonds monétaire international, décembre 2014).

Changements climatiques, risques de catastrophe et situations d'urgence humanitaire

58. Les changements climatiques constituent un immense défi de portée mondiale qui révèle les multiples liens d'interdépendance des États. Ils risquent fort d'accentuer les pressions exercées sur l'environnement au XXI^e siècle et de compromettre la réalisation des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Leur impact croissant sur les écosystèmes et les populations touchées pourrait entraîner des changements importants à l'échelle de la planète, réduire l'accès aux ressources naturelles indispensables au bien-être de l'humanité ainsi que leur exploitation durable, accroître les risques de catastrophe naturelle et multiplier les situations d'urgence humanitaire.

59. Les changements climatiques à l'échelon mondial aggravent d'ores et déjà les risques de catastrophe, du fait notamment de la hausse des températures, de la modification des régimes pluviométriques et de l'élévation du niveau des mers qui, dans certains cas, viennent s'ajouter à des conflits ou à d'autres situations d'urgence. En 2013, 148,2 millions de personnes ont été victimes de catastrophes naturelles ou déplacées par un conflit, et viennent ainsi s'ajouter à la population considérée par l'ONU comme nécessitant une aide humanitaire. Entre juin 2013 et juin 2014, plus de 16 300 personnes ont trouvé la mort lors de 358 catastrophes signalées au niveau international¹⁶.

60. L'existence aux niveaux national, régional et international de dispositifs de préparation et d'intervention pour faire face aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence humanitaire peut contribuer à réduire la vulnérabilité des populations aux risques naturels et aux chocs climatiques, à renforcer leur résilience à long terme et à assurer une transition sans heurt de la phase des secours à celle du relèvement, puis du développement. Les efforts déployés par les pays ayant besoin d'une aide humanitaire, en particulier à la suite d'un conflit, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont été entravés, et ces pays sont exposés, dans le cadre du passage au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à un ensemble complexe de risques. Si l'on veut réaliser le nouveau programme de développement, il faudra améliorer les dispositifs internationaux d'intervention, de coopération et de renforcement des capacités aux fins de la réduction des risques de catastrophe et l'action humanitaire pour pouvoir faire face aux crises partout dans le monde.

61. La crise du Sahel illustre bien comment une conjonction de facteurs – des conditions climatiques défavorables, des phénomènes météorologiques imprévisibles, la sécheresse et les épidémies, d'une part, et les retombées transfrontières des conflits et des déplacements de population, de l'autre – a contribué à créer d'énormes besoins humanitaires dans au moins huit pays voisins. Au Sahel, on estime que l'irrégularité des précipitations et les crises récurrentes ont plongé plus de 20 millions de personnes dans l'insécurité alimentaire. On estime également que 1,2 million d'enfants de moins de 5 ans y meurent chaque année, et qu'environ la moitié de ces décès sont dus à la malnutrition et aux maladies connexes¹⁷.

¹⁶ Organisation des Nations Unies, *Réduction du risque de catastrophe : bilan mondial 2015*.

¹⁷ Voir www.unocha.org/sahel/about-sahel.

62. Les pays en développement étant les plus durement touchés par les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les crises humanitaires, la coordination et les interventions à l'échelon international seront essentielles pour maintenir le cap et veiller à ce que les buts et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 soient atteints. Même si, en chiffres absolus, le préjudice économique est concentré dans les pays à revenu élevé, en termes relatifs, le fardeau est bien plus lourd pour les pays à faible revenu.

63. Les demandes de financement d'activités humanitaires ont plus que quadruplé au cours des 20 dernières années, et l'écart entre les ressources demandées et les montants versés s'est accru de plus de 800 %. Les besoins de financement augmentent à un rythme plus rapide que la capacité d'y répondre, à la fois aux niveaux national et international. Cela confirme la nécessité d'investir dans la réduction des risques de catastrophe, le déficit croissant de financement de l'action humanitaire n'étant pas viable.

64. Forger des partenariats pour réduire les risques de catastrophe et mener des interventions humanitaires permettrait d'exploiter pleinement le potentiel des pays et d'appuyer l'ensemble des capacités locales, nationales et mondiales. Il faudra adapter les mécanismes de coordination et de mobilisation, ou en créer de nouveaux, afin de définir les normes et les objectifs communs dont les partenaires auront besoin pour fournir une aide efficace.

65. L'idée qu'il faut gérer les risques et non les catastrophes devrait être plus solidement ancrée dans les principes de coopération au service du développement. Chaque dollar dépensé au titre de la préparation aux catastrophes permet d'éviter une perte économique d'environ 7 dollars. Au vu de la demande croissante à laquelle doivent répondre les organismes internationaux d'aide humanitaire, les années à venir seront l'occasion de placer les notions de coopération et de résilience au cœur de l'effort international d'assistance et de développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Conférence sur le climat qui aura lieu à Paris à la fin de 2015, le suivi du Cadre d'action de Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe et le Sommet mondial sur l'action humanitaire qui se tiendra en 2016 sont pour les agents chargés du développement et de l'aide humanitaire autant d'occasions de s'engager résolument à repenser les liens existant entre les programmes de développement, la lutte contre les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'aide humanitaire et à œuvrer de concert pour recommander les changements structurels qui s'imposent.

III. Mesures intégrées en réponse à la mondialisation et à l'interdépendance

66. Les solutions collectives aux problèmes posés par la mondialisation et l'interdépendance doivent être intégrées et cohérentes. Compte tenu des liens entre les trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable au niveau mondial et de la nature des crises d'aujourd'hui, qui la plupart du temps gagnent rapidement de nombreux pays et secteurs, progresser dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 supposera l'adoption de politiques intégrées et cohérentes.

Poursuite de l'intégration des politiques comme suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030

67. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reprend les objectifs de développement durable, a une portée beaucoup plus intégrée et plus vaste que les objectifs du Millénaire pour le développement et est davantage axé sur la mondialisation et les problèmes mondiaux. Aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire, les parties poursuivaient généralement chaque objectif indépendamment des autres, bien souvent sans tirer le meilleur parti des synergies possibles. Or, certains ont fait valoir que la réalisation de l'objectif 7 (Préserver l'environnement), dont les différentes cibles n'ont pas été atteintes, aurait pu progresser davantage si les parties avaient agi de manière intégrée.

68. Les nouveaux objectifs et cibles tiennent compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et du fait qu'elles sont toutes liées entre elles. Pour les atteindre, il faudra donc adopter des stratégies nationales détaillées appuyées par des politiques intergouvernementales, interministérielles et interinstitutionnelles cohérentes et renforcées, dans le cadre d'un environnement international propice à l'intégration des politiques. L'élimination de toutes incohérences qui feraient obstacle à la poursuite du développement est un objectif sous-jacent.

69. Il convient de favoriser les synergies aux niveaux tant des politiques que des stratégies de financement, tout en tenant compte des avantages et des inconvénients potentiels. Poursuivre des objectifs portant sur un seul problème, de manière compartimentée, risque d'empêcher de saisir d'importantes occasions de progresser réellement dans l'application du nouveau programme. Par exemple, pour assurer la viabilité de la production alimentaire, il faut mener diverses activités interdépendantes, et notamment prendre des mesures visant à accroître les rendements agricoles, investir dans les infrastructures rurales, rationaliser l'utilisation de l'eau et renforcer les politiques d'occupation des sols. Il en va de même de nombreux autres objectifs de développement, dont l'urbanisation durable et la protection de la biodiversité.

Amélioration de la cohérence des politiques aux niveaux national et international

70. La mondialisation et l'interdépendance nécessitent le renforcement mutuel des initiatives menées en faveur du développement durable à tous les niveaux. La distinction entre les objectifs de développement nationaux et mondiaux est de plus en plus floue depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Des groupes et des réseaux locaux peuvent rapidement acquérir une importance mondiale, de même que les crises mondiales peuvent avoir de graves répercussions sur des groupes et des localités très reculés.

71. Au niveau national, il faut adopter des politiques ministérielles cohérentes non seulement pour favoriser des investissements productifs, mais aussi pour orienter les transformations structurelles et garantir le développement sans exclusive. Cet objectif ne sera pas facile à réaliser, les ministères, les institutions publiques et les autorités locales ayant des mandats, des priorités et des sources de financement différents. Étant donné que le nouveau programme de développement durable couvre les questions économiques, sociales et environnementales à tous les niveaux, une coordination très étroite sera nécessaire.

72. La cohérence s'impose également au niveau international. En ce qui concerne l'élaboration des politiques macroéconomiques en particulier, les pays doivent respecter un certain nombre de règles fondamentales s'ils veulent mettre en place un système économique et financier mondial stable qui favorise l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Parallèlement, pour pouvoir définir et mettre en œuvre des mesures nationales de promotion de la croissance et de développement durables, les pays en développement doivent être en mesure d'appliquer des mesures budgétaires anticycliques et disposer d'une marge de manœuvre suffisante dans l'élaboration de la politique budgétaire.

73. Il faudra aider les pays en développement en améliorant la cohérence des politiques internationales de façon à ce qu'ils puissent tirer les bénéfices de la mondialisation et se doter des moyens de faire face aux problèmes qu'elle pose. La réduction des subventions agricoles dans les pays développés, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, de même que l'amélioration de l'accès à Internet à haut débit sont autant de domaines dans lesquels l'action menée peut être plus cohérente. Il faudra s'efforcer de progresser à ces différents égards, notamment, et continuer de répondre aux besoins essentiels des pays les moins avancés et des pays en situation particulière. En ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire, l'appui international à l'intégration des politiques, le renforcement des capacités et des institutions et la levée de fonds privés seront de première importance.

Renforcement de la coopération multilatérale

74. Afin de gérer et d'exploiter au mieux l'interdépendance croissante entre les différents domaines d'action et de réduire le plus possible les incohérences, il faut adapter les institutions, politiques et systèmes internationaux dont relèvent les différentes dimensions du développement durable. Dans certains domaines, les activités menées entrent plus ou moins dans le cadre d'un mécanisme de gouvernance mondiale, tandis que dans d'autres, elles sont régies par divers accords, règlements et systèmes multilatéraux, ce qui entraîne un manque de cohésion et une augmentation des coûts et limite leur efficacité globale. En outre, les institutions multilatérales travaillent parfois dans un semi-isolement qui les empêche de promouvoir une approche globale du développement durable.

75. Les institutions multilatérales, y compris les organismes des Nations Unies, ont dans une certaine mesure renforcé leur coopération. Elles se sont efforcées de combler les lacunes et de réduire les doubles emplois en intégrant certaines dimensions du développement durable dans leurs cadres de développement, en diffusant des informations sur les instruments de gouvernance et utilisant ces informations dans l'élaboration de leurs programmes.

76. Pour appuyer efficacement le nouveau Programme de développement durable, les institutions multilatérales devront repérer et combler les lacunes susceptibles d'entraver son exécution, et notamment renforcer la coordination et la cohérence des politiques adoptées aux niveaux mondial, régional et national. Cela permettra de tirer le meilleur parti des synergies résultant de la contribution apportée par divers mécanismes internationaux intervenant dans les domaines du commerce, de l'aide, de la dette, des finances, des migrations et de la viabilité environnementale, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres questions liées au développement. À cet égard, les dispositions du Programme d'action d'Addis-Abeba relatives à ces domaines sont

tout à fait d'actualité et appuieront le renforcement de la coopération en faveur de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

77. En outre, les mécanismes institutionnels visant à promouvoir l'intégration et la cohérence des politiques devraient faire fond sur les bonnes pratiques existantes, et notamment faire appel aux structures intergouvernementales que sont le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable devant jouer le rôle de premier plan qui lui revient.

78. Il faut par ailleurs mettre à la disposition des gouvernements qui le demandent les outils, instruments et orientations nécessaires pour faciliter l'intégration des politiques.

Renforcement de l'intégration, de la coordination et de la cohérence au niveau régional

79. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les entités régionales sont appelées à jouer un rôle encore plus grand, sachant que l'exécution du Programme nécessitera une coopération intersectorielle et l'adoption de solutions transfrontières, régionales et sous-régionales s'appuyant sur des analyses et des mécanismes existants.

80. Les dispositifs régionaux, y compris ceux relevant des commissions régionales, pourraient aider les pays à traduire les objectifs mondiaux en un ensemble de politiques, de directives, de recommandations et de normes pouvant être mises en œuvre au niveau des pays tout en facilitant l'établissement de partenariats et en favorisant la coopération Sud-Sud et la coopération interrégionale. Ils pourraient également permettre aux pays qui font face à des problèmes de développement comparables de mettre en commun les enseignements tirés de la mise en œuvre de politiques intégrées. Cela devrait alléger les difficultés liées au respect des exigences fixées au niveau mondial et pourrait favoriser l'intégration des politiques nationales et la coordination des efforts déployés aux niveaux mondial et national.

Revitalisation du partenariat mondial pour le développement

81. Si l'on veut se donner tous les moyens d'atteindre les objectifs et les cibles établis dans le cadre du nouveau programme de développement, il faudra revitaliser le partenariat mondial pour le développement. Ce nouveau programme, intégré et universel, devra bénéficier dans tous les États de l'appui et de l'engagement politiques nécessaires pour instaurer un climat propice au développement, et être fondé sur les principes de solidarité, d'égalité, de prise en main et d'autodétermination nationales, de respect mutuel et de responsabilité mondiale. Par ailleurs, un nombre croissant d'acteurs non étatiques, dont beaucoup interviennent aujourd'hui à l'échelle mondiale et sont interdépendants, peuvent apporter des contributions considérables au Programme. Les États et les autres parties prenantes devront, à titre tant individuel que collectif, adopter des politiques et mobiliser des ressources en faveur du développement durable.

82. Faire en sorte que les initiatives prises par des acteurs du développement, qui sont de plus en plus divers, s'accordent comme il se doit pour favoriser l'intégration et la cohérence des politiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera une difficulté majeure. Certaines parties prenantes

peuvent ne pas être des partenaires naturels ou évidents et, si les partenariats ne sont pas soigneusement construits, gérés et surveillés de près, le manque de cohésion risque de s'aggraver.

83. Cela étant, dans le cadre d'un dialogue mondial axé sur l'intégration et la cohérence, l'information et le savoir résultant des points forts des parties prenantes peuvent être diffusés et exploités aux fins de l'élaboration des politiques. L'expérience tirée de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a montré que les partenariats multipartites pouvaient aider à mobiliser des ressources, à améliorer l'exécution des programmes et à dégager un consensus sur des grands problèmes de développement.

Rôle joué par les organismes des Nations Unies

84. À l'heure du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le système des Nations Unies pour le développement devra continuellement s'adapter si l'on veut améliorer l'intégration des politiques et la cohérence des activités de mise en œuvre. Le passage au Programme a déjà mis en évidence certaines priorités d'intégration sur lesquelles l'Organisation doit travailler. Plus précisément, les organismes des Nations Unies devront mettre en place une stratégie intégrée leur permettant de favoriser les synergies entre programmation et opérations et tirer parti de toutes les possibilités de partenariat avec des acteurs publics et privés.

85. Le caractère universel du programme signifie aussi que les organismes des Nations Unies doivent trouver des moyens de mobilisation et de mise en œuvre leur permettant de s'adapter à l'évolution des besoins des pays et aux contraintes que posent les problèmes transfrontaliers. Il faudra donc consolider le système des Nations Unies et le diversifier en recourant à de nouveaux outils et à de nouveaux moyens techniques. L'action menée par le système dans les différents pays devra être unifiée, coordonnée et intégrée.

86. En outre, dans le cadre de l'action menée au niveau international en faveur du développement durable, les divers organes intergouvernementaux des Nations Unies devront faire preuve de cohérence et de coordination. Ils devront notamment assurer le suivi et l'examen des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du financement du développement.

87. Les nouveaux mécanismes mondiaux de promotion du développement durable, parmi lesquels le Forum politique de haut niveau, travaillant en collaboration avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres instances et organes compétents, jouera un rôle essentiel d'encadrement d'un ensemble de dispositifs mondiaux de suivi et d'examen, permettront de promouvoir le principe de responsabilité, de favoriser une véritable coopération internationale et d'encourager les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel.

IV. Recommandations

Gestion de la mondialisation au service du développement durable

88. Faire de la mondialisation une force positive favorable au développement durable pour toutes les populations du monde, tant pour les générations actuelles que pour celles à venir, exige de la part de l'ensemble des parties prenantes, y compris les gouvernements, la société civile, le secteur privé et le système des Nations Unies, un engagement ferme de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'assurer l'intégration, la coordination et la cohérence des politiques.

89. Un tel engagement peut être tenu grâce à la mise en place d'un nouveau partenariat mondial pour le développement, qui permettra de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la nécessité, pour les populations les plus pauvres et les plus vulnérables de jouir des fruits du progrès économique, social et environnemental. À cet égard, l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'assurer la cohérence des politiques, de créer des conditions favorables à la mise en œuvre du développement durable, à tous les niveaux et par tous les acteurs, et de redynamiser le partenariat mondial en faveur du développement durable arrive à point nommé.

Dimension économique

90. Afin d'aligner les politiques macroéconomiques avec les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les gouvernements devraient améliorer la coordination et la cohérence des politiques dans le cadre des institutions internationales et régionales compétentes et des mesures visant à renforcer la stabilité économique et financière à l'échelon mondial.

91. Les gouvernements devraient continuer à encourager le secteur privé à investir à long terme dans les programmes de développement nationaux et à créer des conditions propices à cette fin aux niveaux national et international. L'amélioration de la coopération et du dialogue devrait encourager le développement et la prévisibilité des flux de capitaux internationaux privés, notamment les investissements étrangers directs qui, à l'heure actuelle, sont concentrés dans un petit nombre de secteurs, sont souvent de courte durée et ne bénéficient pas aux pays qui en ont le plus besoin.

92. Les gouvernements devraient ratifier et mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation de l'Organisation mondiale du commerce visant à réduire les coûts commerciaux et à développer les échanges. Ils devraient également mener à bien le Cycle de négociations de Doha pour le développement afin de mettre en place un système commercial multilatéral plus ouvert et non discriminatoire et de créer de nouveaux débouchés commerciaux.

93. Une assistance devrait être fournie aux pays en développement afin de rendre leur dette viable à long terme, y compris au moyen de politiques concertées favorisant le financement de la dette, son allégement et sa restructuration et grâce à une gestion saine de celle-ci.

94. En coopération avec le secteur privé, les gouvernements devraient prévenir, détecter et combattre la cybercriminalité et l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications, notamment grâce à un soutien institutionnel au niveau international pour lutter contre ces pratiques et rétablir l'intégrité des systèmes. Il convient également d'éduquer le public et de le sensibiliser au problème de la cybercriminalité.

Dimension sociale

95. Les gouvernements et la communauté internationale devraient redoubler d'efforts et renforcer la coopération internationale en vue de créer des emplois décents et d'élargir la protection sociale, le but étant d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités.

96. Les gouvernements devraient encourager la coopération et le dialogue sur les migrations internationales, afin d'assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les migrants, et rechercher les moyens de réduire des coûts liés aux migrations, y compris le coût des transferts de fonds.

97. Les gouvernements, les organismes des Nations Unies et tous les partenaires concernés devraient appuyer les efforts de coordination déployés à l'échelon international pour surveiller les menaces pesant sur la santé publique et à les empêcher de se transformer en pandémies. La coopération au service du développement et les flux d'investissement dans le renforcement des systèmes de santé nationaux et des systèmes internationaux de prévention des pandémies seront essentiels à cette fin.

Dimension environnementale

98. Afin de s'attaquer efficacement aux priorités environnementales de portée internationale et aux problèmes transfrontières se posant au niveau local comme au niveau mondial, les différents acteurs du développement devraient harmoniser leurs structures de gouvernance environnementale en vue de faciliter l'intégration des objectifs sociaux, environnementaux et économiques dans les politiques de développement durable.

99. Les gouvernements et autres parties prenantes devraient promouvoir des modes de consommation et de production durables afin d'assurer une utilisation et une conservation durables des ressources naturelles et de préserver ainsi la productivité de la planète et sa capacité de satisfaire les besoins des populations et de soutenir l'activité économique.

100. Les organismes d'aide humanitaire et de développement devraient mieux intégrer dans leurs activités conjointes la gestion et la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience. Ils devraient aussi s'attacher à resserrer les partenariats afin de faire face à la complexité croissante et à la persistance d'un grand nombre d'urgences d'ordre humanitaire contemporaines, qui risquent de compromettre la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

101. La réaffirmation, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, de la nécessité d'honorer tous les engagements pris dans les conventions internationales, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques et les défis mondiaux connexes, devrait donner un nouvel élan aux travaux

visant à rendre la mondialisation plus équitable, plus ouverte et compatible avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Intégration et cohérence des politiques

102. Plusieurs facteurs déterminent l'impact de la mondialisation au niveau national, notamment la capacité des pays d'assurer la coordination et l'intégration des politiques. Il faut renforcer les institutions et mécanismes nationaux et mobiliser des ressources auprès de toutes les sources pour faire en sorte que les stratégies de développement servent à promouvoir les objectifs nationaux de développement et permettre aux pays de prendre des mesures pour faire face aux tendances mondiales et à leurs répercussions.

103. Les gouvernements et les organismes des Nations Unies devraient mobiliser les principaux acteurs pour faire en sorte que les bienfaits de la mondialisation et de l'interdépendance permettent d'accélérer les progrès sur la voie de l'élimination de la pauvreté et du développement durable au lieu de les freiner.

104. Avec le soutien de la communauté internationale, les gouvernements devraient améliorer la fiabilité et la qualité des données et des statistiques afin de disposer d'une base solide pour analyser l'impact de la mondialisation sur les stratégies nationales de développement durable.

105. La communauté internationale devrait aider les gouvernements à renforcer leurs capacités de suivi et d'évaluation, en particulier pour veiller à ce que les politiques visant à assurer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont bien intégrées.

Rôle des organismes des Nations Unies

106. En association avec d'autres organismes multilatéraux, des universités et des groupes de réflexion, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'établissement de normes internationales et dans l'intégration, au niveau mondial, des politiques visant à assurer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans un contexte de mondialisation et d'interdépendance accélérées.

107. L'Organisation des Nations Unies devrait promouvoir des politiques intégrant les trois dimensions du développement durable afin de tirer parti des bienfaits de la mondialisation et de l'interdépendance.

108. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'être une tribune mondiale ouverte à tous pour les questions relatives à la mondialisation et à l'interdépendance et de jouer un rôle facilitateur et catalyseur afin de revitaliser le partenariat mondial en faveur du développement durable.